



le Plan MALIN

NOVEMBRE 2009

*Journal de l'association
Vivre Partager Raisonner en Sainte-Baume*

FÉDITO

Voici le troisième numéro du Plan Malin. Heureuse de l'annonce officielle du futur Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume, notre association continue cependant à se poser des questions sur l'évolution de notre commune à tous les niveaux.

Surprenant, de voir les délégations à l'urbanisme retirées par le Maire à Madame Machemin, s'occupait-elle trop d'un domaine réservé, celui des permis de construire ?

Inquiétant, le renoncement à ses délégations aux finances par M. Stéfani !

Préoccupante, la dette toujours pas remboursée au Canal de Provence.

Incompréhensible, l'absence de représentants de la commune, quand cette dernière est interpellée au Tribunal, comme cela a été plusieurs fois le cas cette année : n'est-on élu que pour la gloire ?

Désinvolte, l'absence d'information sur un lieu où déposer les encombrants pendant les travaux de la déchetterie.

Méprisant, l'accès toujours impossible aux personnes à mobilité réduite du Distributeur Automatique de Billets.

Déconcertant, pendant le nouveau super-show de notre premier magistrat devant les caméras de FR3 vantant les mérites du chauffage au bois, qu'au même moment on gèle dans les salles d'école pendant plusieurs jours.

Tout cela demande de la transparence, mais est-ce possible ?

ACCESSIBILITÉ INACCESSIBLE dernier épisode ?

En juin 2009 nous avions déjà signalé l'inaccessibilité du DAB (distributeur automatique de billets) ainsi que de certains bâtiments communaux de notre village.

M. Périnel Conseiller Municipal en charge de la commission communale d'urbanisme avait également promis de prendre en charge ce dossier lors du conseil municipal du 30 mars 2009.

En continuité de notre action un courrier a été adressé le 2 juin 2009 au Directeur de la Banque Postale (Toulon).

La réponse du directeur territorial du 11 juin 2009 nous informe que seule la commune peut intervenir sur cette question de mise en conformité de l'accès au DAB (les bâtiments de la poste appartenant, dit-il, à la commune).

À ce jour nous attendons encore.

Peut-être l'ouverture de la Résidence Retraite Services (tant attendue par notre maire) amenant peut-être de nombreux usagers (certains à mobilité réduite) permettra-t-elle une accélération du processus.

Quand dans ce village prendra-t-on en compte ces habitants, leurs besoins, leurs demandes ? (de façon démocratique !)

V.L.

PRINCIPE D'UN PARC NATUREL REGIONAL DE LA STE-BAUME

voté au conseil régional

Ainsi le 10 juillet 2009 les élus du Conseil Régional ont voté le principe de la création du futur Parc Naturel Régional, il était attendu depuis 1970, date du premier projet.

Les élus des communes s'étaient retrouvés à St Zacharie le 4 juin 2009 où Michel Vauzelle, Président de la Région a annoncé, quasiment contre toute attente, la création du futur PNR.

Écoutons-le : « *La Ste baume est un trésor unique, une richesse historique et religieuse, une perle de notre patrimoine provençal et c'est pour cela que je déclare officiellement notre engagement pour la création d'un parc naturel régional de la Ste Baume.*

Si nous ne nous sommes pas engagés plus, c'est que la Région a une grande activité en matière d'environnement et on ne pas tout faire en même temps » et « *La Région, ces dernières années, a permis l'émergence de 3 nouveaux PNR : les Baronnies, le Luberon et la Camargue. Cela doit être fait avec beaucoup de démocratie, de proximité* ». Et de conclure « *Les habitants doivent avoir la parole, la vie dans cet espace doit rester agréable pour tous, le processus de la Région est en marche et je suis à l'écoute de chacun de vous.*

La Région doit être plus proche des communes et vous me reverrez souvent sur ce territoire. »

Des réactions des maires présents, on retiendra surtout les propos de Mme Suzanne ARNAUD, cheville ouvrière du projet, maire de Riboux « *Enfin un voile se lève sur la Ste Baume, depuis plus de 30 ans nous attendons ce jour. Nous devons protéger cet espace unique pour nos enfants et nous comptons sur vous comme vous pouvez compter sur nous.* »

Lors du vote du 10 juillet les élus ont considéré :

- l'intérêt paysager, biologique, culturel et humain de la Ste Baume,
- la fragilité socio-économique de ce territoire,

- la nécessité de garantir la sauvegarde de ce patrimoine prestigieux tout en contribuant au développement économique local ;
- la volonté des élus et des acteurs locaux concernés. Ils ont décidé :
- d'engager la procédure de création du Parc Naturel Régional de la Sainte-Baume ;
- de prescrire l'élaboration de la charte constitutive du futur Parc Naturel Régional de la sainte Baume ;
- de définir le périmètre d'étude sur 28 communes comprenant environ 108 000 ha et 171 000 habitants : Aubagne, Auriol, Belgentier, Le Beausset, La Bouilladisse, Brignoles, La Cadière d'Azur, La Destrousse, Le Castellet, La Celle, Cuges les Pins, Evenos, Garéoult, Gémenos, Mazaugues, Méounes les Montrieux, Nans les pins, Néoules, Plan d'Aups Ste Baume, Riboux, La Roquebrussanne, Roquevaire, Rougiers, Saint maximin La Ste Baume, Saint Zacharie, Signes, Sollies Toucas, Tourves.
- D'instaurer un comité de pilotage du projet
- D'approuver le principe de création d'un Syndicat Mixte de préfiguration dont la mission sera d'élaborer la charte, d'assurer l'animation du projet et la mise en œuvre d'actions pilotes.

V.P.R. se réjouit de ce vote, projet pour lequel elle a milité avec d'autres associations, qui dote enfin le massif de la Ste Baume et les communes avoisinantes d'un véritable outil d'actions concertées qui devrait permettre une plus grande protection des sites et un développement plus harmonieux des communes.

Maintenant la balle est dans le camp des élus, des associations, des particuliers afin qu'ils œuvrent tous ensemble pour sa mise en place.

Dans nos prochains numéros, nous vous informerons dans le détail du contenu et de l'évolution du projet.

J.M.T.

TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Par jugement présenté en audience du 19 mars 2009, le Tribunal administratif de Toulon a annulé l'arrêté du maire de Plan d'Aups Sainte Baume, n° 2006/11 en date du 30 juin 2006 qui avait entraîné la fermeture au public de l'Écomusée de la Ste Baume situé dans le bâtiment Nazareth à l'Hôtellerie de la Ste Baume. La commune n'a pas fait appel.

CA RECOMMENCE !

Souvenez-vous. Quelques mois après sa première élection, en 2001, le Conseil Municipal faisait l'objet d'une scission. Le Premier Adjoint au Maire, M. Clément ROUBAUD, se voyait retirer sa fonction, ses délégations, et passait dans l'opposition municipale. Puis au cours de son mandat, M. MARTINEZ perdait peu à peu les Conseillers suivants : Mme PALMIERI, MM. SERRANO, PAMART, SAFRAN, AICARDI et PAPERAS, si bien qu'il terminait son mandat avec la moitié de son Conseil Municipal. (7 sur 14).

La démission de M. PAPERAS était d'autant plus troublante que ce dernier était **délégué aux finances** de la Commune. De plus, lors de la campagne électorale de 2007, deux Conseillers Municipaux sortant, Mme GANDELIN et M. AGATI, déclaraient publiquement ne pas être d'accord avec le bilan financier présenté par M. MARTINEZ, alors même que M. AGATI était le Conseiller **délégué aux finances** du Conseil Municipal sortant. Ces deux derniers Conseillers n'ont pas désiré se représenter en 2008 sur la liste du Maire sortant.

Aujourd'hui, 18 mois après sa réélection voilà déjà le Conseil Municipal à nouveau amputé d'un de ses membres : M. Vincent DESCAT, démissionnaire. Et, oh surprise, au Conseil Municipal du 21 septembre dernier, nous apprenons que Mme Renée MACHEMIN était démise de ses fonctions de Maire Adjoint et se voyait retirer ses délégations et que M. Yves STEFANI, **délégué aux finances**, renonçait à sa délégation.

Des réponses claires doivent être données aux Plandalens qui se demandent :

- Pourquoi M. MARTINEZ est-il incapable de conserver l'intégralité des membres d'un Conseil Municipal ? D'autant que c'est lui qui les choisit.
- Que se passe-t-il dans la gestion des finances de la Commune pour que M. MARTINEZ ne puisse, durant ses mandats, conserver des délégués aux finances ?

Nous attendons des réponses claires de M. le Maire et les Plandalens qui ont fait confiance à ce Conseil Municipal attendent des explications des Conseillers concernés.

C'est cela la Démocratie !

S.A.

DÉCÈS D'YVES ROUBAUD

Une pensée chaleureuse et triste pour **Yves Roubaud**, dont nous conservons le souvenir du sourire matinal au bar à l'heure du café et des commentaires de La Provence. Et aussi, sa silhouette de cycliste, certains après midi ensoleillés, revenant de la route de Mazaugues, malgré la fatigue, pour la vie. Discret, amusé, courageux, il nous manque.

**Si vous souhaitez nous communiquer
des informations, si un problème
vous tient à cœur :**

06 75 42 69 99
leplanmalin@gmail.com

Notre Blog :
<http://leplanmalin.blogspot.com>

Sites internet intéressants
geo2 : www.geo2.fr
Objectif PNR, association pour un Parc Naturel Régional :
<http://opnr.fr/>

QUESTIONS pour un champion

- Un système de vidéosurveillance est à l'étude pour notre village. Par quelle société ? Combien de caméras seront-elles implantées ? Les films seront-ils archivés, effacés, au bout de combien de temps ? Qui les visionnera ?
- Le chemin de l'Ubac a été radicalement élargi, sans doute pour faciliter la circulation des pompiers. Certains propriétaires des parcelles qu'il traverse s'étonnent de la disparition des arbres abattus et s'interrogent : Où est le bois ? Par qui a-t-il été transporté ? Ces mêmes propriétaires se demandent comment il est possible qu'on pénètre sur leur terrain sans les en informer au préalable par courrier.
- Comme sur d'autres chemins, les ornières du chemin du Réservoir ont été comblées par des gravats de démolition, des pierres et des morceaux d'asphalte. Est-il autorisé de recycler du bitume dans la nature ? Le bitume, produit pétrolier est-il toxique par pénétration ou ruissellement ?
- Le projet municipal de centrale photovoltaïque au Plan des vaches sera-t-il accompagné d'une étude d'impact ? Quand ? Réalisée par qui ? En seront nous informés ?

On le voit, en l'absence d'information, les questions fusent et la suspicion pourrait s'installer. Dommage, dans un si joli village... On ne peut que suggérer l'édition régulière d'un bulletin municipal. La quadrichromie et le papier luxueux ne seront pas nécessaires. La transparence, c'est encore plus chouette quand ça ne coûte pas les yeux de la tête. (ça rime).

S.C.

TRANSPORTS en commun

Il y a environ un an, on nous avait annoncé une ligne régulière vers Aubagne, plusieurs fois par jour en au moins 3 allers-retours, à 2 € le trajet. Avec la possibilité en période scolaire d'utiliser la carte de transport scolaire délivrée par la commune pour l'intercommunalité. Le prix est respecté, mais voici des précisions sur le fonctionnement :

- Possibilité d'utiliser les transports scolaires, dans la mesure des places disponibles, ouverture donc sur Saint Maximin et Auriol, et ce hors vacances scolaires. Dans tous les cas, une place "aller" ne garantit pas une place "retour", les scolaires étant évidemment prioritaires.
- Ligne régulière Plan D'aups Sainte-Baume/Auriol les mercredis et samedis après midi, ce qui après calculs vous laisse largement le temps de faire trois courses, boire un café, visiter la ville... à Auriol, ou un shopping de 3 heures ou un "cisé" si l'heure de la séance et la durée du film le permettent, à Aubagne.

Démonstration, Le samedi :

Aller. Départ de Plan D'aups Sainte-Baume : 13h55, arrivée à Auriol : 14h20, bus de l'agglo gratuit n°8 direction Aubagne : 14h33, arrivée : 14h57

Retour Départ d'Aubagne n°8 : 18h00, arrivée à Auriol à 18h28, bus pour le Plan D'aups Sainte Baume : 18h35, arrivée : 19h00 - Au plus juste si aucun bus n'a de retard... Deux heures de transport pour trois heures à Aubagne. L'idée était bonne, mais il faut creuser...

À noter : La création d'une bourse au permis de conduire a été votée lors de la réunion du Conseil Municipal du 5 mai 2009. Cette bourse est accessible aux jeunes âgés de 18 à 25 ans sous plusieurs conditions (hé oui, le parcours est très bien cadré). Pour les détails, je vous invite à vous renseigner en Mairie.

J.R.